

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 11

Votants 13

Date de convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

Numéro : 12/2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 081-268102589-20260427-DEL_12_2026-AR



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026, à dix-sept heures, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Président.

Présents : DELBRUEL Bernard, ABADLIA Nassera, DUMAY Christian, DELEUZE Martine, PELLIEUX Ghislain, ROUQUETTE-BAULES Claudette, ROUQUETTE Denis, GALY Josiane, LUGAN Rose, JALBY Nathalie, INTRAN Guy.

Absentes excusées représentées : DAVIOT Françoise (DELBRUEL Bernard), LARAUD Elisabeth (INTRAN Guy).

Absentes excusées non représentées :

Secrétaire de séance : ABADLIA Nassera

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DE L'EHPAD « LES CHARMILLES »

Le Président rappelle que l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 de l'EHPAD « Les Charmilles » fait apparaître, au titre de la section d'exploitation, les résultats suivants :

Sections	Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice au 31.12.2025	- 12 743,58 €	- 33 076,93 €	138 513,69 €

Le résultat global de l'exercice 2025 s'établit ainsi à + 92 693,18 €.

Conformément aux dispositions applicables aux établissements relevant de l'ERRD, les résultats sont affectés au cours de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent, selon les modalités prévues par le code de l'action sociale et des familles.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter les résultats 2025 de l'EHPAD « Les Charmilles » dans les conditions suivantes :

- le résultat global de l'exercice, soit 92 693,18 €, est affecté en réserve de compensation
- cette affectation est opérée conformément aux règles applicables à chacun des comptes de résultat dont sont issus les résultats constatés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives à la clôture de l'exercice et à l'affectation des résultats des ESSMS relevant de l'ERRD,
- Vu l'ERRD 2025 de l'EHPAD « Les Charmilles »,
- Considérant l'exposé ci-dessus.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **CONSTATE** que l'ERRD 2025 fait apparaître un résultat global de 92 693,18 €, découlant de l'activité de l'établissement, de l'hébergement, dépendance et soins comme indiqué ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2025 de l'EHPAD « Les Charmilles » en réserve de compensation, dans le respect des règles applicables à l'affectation des résultats de chacun des comptes de résultat concernés comme suit :

	En €
Résultat comptable de l'exercice	92 693,18 €
RESULTAT ADMINISTRATIF	92 693,18 €

Affectation du résultat administratif	En €
Réserves de compensation des déficits	92 693,18 €

- **AUTORISE** le Président à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Président,
Bernard DELBRUEL

La Secrétaire de séance,
ABADLIA Nassera



A blue circular stamp of the 'A.S. L'ESCURÉ D'ARVILLE' is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.



A blue ink signature, appearing to be 'ABADLIA Nassera', written in a cursive style.